

Règles de communication à l'usage des porteurs de projets bénéficiant d'un financement public

De manière générale, pour tout projet bénéficiant d'un financement ou d'un cofinancement public en lien avec une subvention régionale, nationale ou européenne, les actions et supports de communication doivent faire apparaître l'organisme ou le dispositif financeur et les règles de communication sont à vérifier. Le présent document concerne plus spécifiquement les programmes et projets relevant des Programmes d'investissements d'avenir. Certains projets sont mentionnés ci-dessous à titre indicatif et ne sauraient constituer une liste exhaustive. Tout nouveau projet nécessite un examen des règles de communication associées.

Programmes et projets relevant des Programmes d'investissements d'avenir

Des engagements réglementaires en matière de communication :

dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA) dont l'université de Bordeaux est lauréate, celle-ci s'est engagée, auprès de l'État et de l'ANR par délégation ou de tout autre opérateur, à respecter certaines règles en matière de communication autour des programmes et projets concernés. Le suivi de ces règles de communication constitue par conséquent une obligation contractuelle envers l'ANR/opérateur autre et l'État.

Conformément à une directive transmise par l'ANR en septembre 2022, « tous les supports de communication et autres réalisations ayant bénéficié des financements des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) devraient remplacer l'imagerie des PIA par celle de France 2030, dans la limite du possible. Les PIA ayant été intégrés dans le Plan France 2030 au printemps 2022, il sera compris que ces réalisations étaient précédemment financées par les PIA. Ceci ne concerne que les projets actifs : si vous avez un projet clôturé qui avait été financé par les PIA avant l'intégration de ces derniers à France 2030, leurs réalisations n'ont pas besoin d'être ajustées ».

Ainsi, le logo Investir l'Avenir (Marianne) est désormais à remplacer par le logo France 2030 pour les projets encore en cours.

Il doit figurer dans une zone bien visible et bien délimitée, de préférence en haut du support de communication.

À noter

Le tampon Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux ne doit plus être utilisé sur les supports de communication.



IdEx Université de Bordeaux

Toutes les actions financées en tout ou partie par des fonds de la dotation IdEx sont désormais soumises aux règles énoncées ci-dessous :

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo de l'université de Bordeaux,
- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-contre :



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État attribuée à l'université de Bordeaux au titre du Plan France 2030.

Projet ACT

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo de l'université de Bordeaux
- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-contre :
- › les partenaires : Inserm, CNRS, INRAE, Inria, CHU de Bordeaux, Fondation Bordeaux Université.

Les partenaires doivent être cités, mais la présence des logos n'est pas obligatoire.



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Plan France 2030 portant la référence ANR-20-IDES-0001.



Projet NewDEAL

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo de l'université de Bordeaux
- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-contre :



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Plan France 2030 portant la référence ANR-17-NCUN-0006.

Projet UBGRS2.0

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo de l'université de Bordeaux
- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-contre :



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Plan France 2030 portant la référence ANR-20-SFRI-0001.

Projet EUR Digital Public Health (DPH)

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo de l'université de Bordeaux
- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-contre :



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Plan France 2030 portant la référence ANR-17-EURE-0019.

Projet EUR LIGHT Sciences & Technologies

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo de l'université de Bordeaux
- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-contre :

université
de BORDEAUX



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Plan France 2030 portant la référence ANR-17-EURE-0027.

Projet EUR UBGSNeuro

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo de l'université de Bordeaux
- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-contre :

université
de BORDEAUX



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Plan France 2030 portant la référence ANR-17-EURE-0028.

Projet ACCES

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-contre :
- › logo Banque des Territoires
- › logo de l'université de Bordeaux et des partenaires



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » au titre du Plan France 2030 opéré par la Caisse des Dépôts.

université
de BORDEAUX

Université
BORDEAUX
MONTAIGNE

CCI NOUVELLE-AQUITAINE

UNIVERSITÉ
DE PAU ET DES
PAYS DE L'ADOUR

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Projet ENLIGHT

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo de l'université de Bordeaux
- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-contre :

université
de BORDEAUX



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Plan France 2030 portant la référence ANR-20-GURE-0006.

Projet InnovationS

Dans toutes les communications, doivent figurer les éléments suivants :

- › logo de l'université de Bordeaux
- › logo France 2030 accompagné de la mention ci-après
- › les partenaires doivent être cités, mais la présence des logos n'est pas obligatoire : Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro, CHU de Bordeaux, CNRS, ENSAM,

ENSAP, ESTIA, Inria, INRAE, Inserm, IOGS, Sciences Po Bordeaux, université Bordeaux Montaigne

- › logo de l'Union Européenne NextGenerationEU



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 et par l'Union européenne NextGenerationEU portant la référence ANR-21-EXES-0004

université
de BORDEAUX

Quelques exemples de positionnement des logos

